Espace pédagogique de l'académie de Poitiers > Autour des langues > S'informer > Textes de référence > Programmes > Programmes de lycée d'enseignement général et technologique

https://ww2.ac-poitiers.fr/langues/spip.php?article17 - Auteur: Michelle Fy



Seconde générale et technologique

publié le 02/12/2010 - mis à jour le 03/12/2010

Descriptif:

Programme d'enseignement des langues vivantes en classe de seconde générale et technologique

La réforme du lycée entre en vigueur dès la rentrée de septembre 2010 pour la classe de seconde. Le Bulletin officiel spécial du 29 avril 2010 fixe les programmes des enseignements communs, facultatifs et d'exploration pour les classes de seconde générale et technologique.

La réforme du lycée a pour ambition de mieux répondre aux besoins des élèves et en les aidant à construire leur projet personnel d'orientation. Les nouveaux enseignements d'exploration de la classe de seconde contribuent à cette évolution.

Le programme de seconde s'inscrit dans la continuité des programmes du collège. Il prend appui sur le *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL) élaboré par le Conseil de l'Europe et vise à développer, chez l'élève, des compétences de communication dans les activités langagières suivantes :

O Réception

- compréhension de l'oral
- compréhension de l'écrit

O Production

- · expression orale en continu
- expression écrite

O Interaction orale

Les contextes d'usage de la langue étudiée sont prioritairement dictés par l'entrée culturelle « **l'art de vivre ensemble** » (famille, communautés, villes, territoires). Cette entrée s'organise autour de trois notions liées au présent, au passé et à l'avenir :

- mémoire : héritages et ruptures
- sentiment d'appartenance : singularités et solidarités
- visions d'avenir : créations et adaptations.

Il revient à chaque langue de décliner ces notions en problématiques inhérentes aux spécificités des aires culturelles et linguistiques étudiées.

En fin de classe de seconde générale et technologique, le niveau de compétence attendu est :

- pour la langue vivante 1 : B1 (utilisateur indépendant niveau seuil)
- pour la langue vivante 2 : A2 (utilisateur élémentaire niveau intermédiaire)
- pour la langue vivante 3 : A1 (utilisateur élémentaire niveau introductif)

La mise en place d'un enseignement par groupes de compétences favorise l'atteinte de ces objectifs.



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.